

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 32 (1887)  
**Heft:** 7

**Buchbesprechung:** Bibliographie

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

présentaient pour la Suisse, il y a lieu de croire que tout ce qui pouvait être prévu et organisé à l'avance a été préparé très consciencieusement.

La nature spéciale et confidentielle du sujet nous empêche malheureusement de donner un compte-rendu plus détaillé de cet intéressant exposé.

---

## BIBLIOGRAPHIE

F.-C. Philips, *Comme dans un miroir*, traduit de l'anglais par Marie-Anne de Bovet (librairie de la *Nouvelle Revue*). — Marquis de Castellane, *Désenchantée*, 1 vol. (*Nouvelle Revue*). — *La Société de Paris*, par le comte P. Vasili. 1<sup>er</sup> volume, Le grand monde (*Nouvelle Revue*). — Georges Bastard, *Armée de Châlons, Sanglants combats* (Paul Ollendorff). — Comte E. de Kératry, *A travers le passé*, souvenirs militaires (Paul Ollendorff). — Lieut.-colonel de Vatry, *Théorie de la grande guerre du général Clausewitz*. Tome III (Baudoin et Cie). — Mühlhaupt, *Nouvelle carte militaire et routière de la zone frontière franco-allemande*. — *Carnet de mobilisation de l'armée française*. Paris 1887. — Commandant Mougin, *Les nouveaux explosifs et la fortification* (G. Masson). — *Les fortifications de la Meuse*. Extrait du *Journal de Liège*. — *Règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie belge*. Ecoles du soldat, de compagnie, de bataillon et de régiment. 3 vol. reliés, petit in-8 d'environ 150 pages, avec figures et planches. Bruxelles, 1886. Imprimerie militaire Guyot. — H. de Flètres, *L'éducation de l'infanterie française (Spectateur militaire)*.

La langue française est-elle si pauvre en romans que pour apaiser le lecteur affamé il faille recourir à des traductions ? On ne l'aurait pas cru. S'il s'agissait de chefs-d'œuvre, ce serait le cas assurément de dire qu'il n'y a pas de frontières pour les choses de l'esprit. Mais vraiment M<sup>me</sup> de Bovet n'a pu s'imaginer que le roman qu'elle a mis en français dépasse la moyenne du genre. *Comme un miroir* est le journal d'une aventurière qui ne demanderait pas mieux que de redevenir honnête femme et d'aimer tranquillement et même passionnément un troisième mari, « si elle n'était comme une marionnette aux mains d'un de ces capitaines perdus de dettes et d'honneur, comme il en existe beaucoup trop chez nos voisins », dit la *République française*. La pauvre femme ! il ne lui reste qu'à se tuer. Tout cela est écrit dans un style vif et enjoué.

On peut adresser le même compliment, quant à la forme, à *Désenchantée*, de M. de Castellane ; pour le fond ce roman très-mouvementé nous offre cet intérêt particulier qu'une partie de la scène se passe dans notre pays.

Le nouveau volume de Vasili, *Le grand monde de la société de Paris*, n'est pas moins piquant et instructif que ses célèbres devanciers passant en revue les autres capitales européennes. Le comte de Paris « et sa cour » y sont portraittés avec plus ou moins de ressemblance, mais en somme avec bienveillance de la part de républicains convaincus. Par parenthèse, M. le duc de Broglie y est fort joliment caricaturé. Le second volume, qui parlera des autres couches de la société de Paris, est attendu avec une grande curiosité. La partie militaire ne sera pas négligée, assure-t-on.

M. Georges Bastard a entrepris de raconter la terrible histoire de l'armée de Châlons jusqu'au jour où elle éclate en mille débris sous les yeux de Napoléon III. Dans ce volume, il s'arrête au 31 août, après avoir dit jour par jour les erreurs des chefs, les marches des troupes et enfin les *Sanglants combats* qui préludent à la catastrophe. C'est un livre militaire, comme s'en aperçoit la *République française* dès les premières pages, remplies de tableaux d'effectifs.

Mais si les marches et contremarches ne peuvent intéresser tous les lecteurs, les traits d'héroïsme qui forment une bonne partie du volume et qui sont racontés avec une grande simplicité, ne peuvent qu'émouvoir les plus indifférents. C'est une lecture fortifiante. Il y a par exemple la charge du 5<sup>e</sup> cuirassiers, ordonnée par le général de Failly, qui vaut les plus belles pages de l'antiquité grecque ou latine. Ce qui plaît le mieux dans ce livre, c'est que le troupiers ni l'officier subalterne ne sont sacrifiés aux grosses épaulettes : l'héroïsme y apparaît à la fois collectif et individuel.

C'est aussi les vertus militaires, la vaillance et la discipline, que M. de Kératry a voulu célébrer dans les pages qu'il a réunies sous ce titre. *A travers le passé*. La fiction, malheureusement, y tient plus de place que la réalité.

Le troisième et dernier volume de la traduction de Clausewitz par M. le lieut.-colonel de Vatry est tout à fait digne des deux premiers dont nous avons parlé en leur temps. On a maintenant l'œuvre au complet et dans un texte aussi clair que possible. Disons même que sous ce rapport la traduction française est supérieure à l'original allemand ; elle précise mieux certains passages obscurs que les initiés seuls pouvaient comprendre dans le jargon trop métaphysique de l'auteur. Néanmoins, il en reste encore assez dans le travail consciencieux de M. de Vatry pour stimuler les scientifiques efforts des chercheurs de charades. Qu'on en juge par ces quelques titres de chapitres : « L'attaque dans ses rapports avec la défense. Force décroissante de l'offensive. Point limite de l'offensive. Idem de la victoire. Attaque d'un théâtre de guerre avec recherche de solution. Guerre absolue et guerre réelle. Liaison intrinsèque de la guerre » et autres galimatias.

M. Mühlhaupt, notre infatigable et habile topographe de Berne, vient de publier, après sa nouvelle carte des chemins de fer suisses, une carte spécialement militaire de la zone frontière de la France et de l'Allemagne au 250 millième, appelée à rendre de bons services à tous ceux que préoccupe l'éventualité d'une nouvelle lutte entre ces deux puissants joûteurs. Comme de raison, l'auteur comprend dans sa zone les proches annexes, c'est-à-dire la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse. D'un coup-d'œil MM. les faiseurs de plans tournants y peuvent dominer tout leur échiquier. Ils y trouveront même les places fortes et leurs compléments récents, sans parler des routes, eaux, chemins de fer ; tout cela coloré en trois couleurs et au prix modique de 1 fr. 50.

Le petit volume in-12 de 128 pages qui constitue le *carnet de mobilisation* et qui vient d'être publié à Paris montre qu'on sait faire, dans l'armée française, la part de la publicité utile et la part du mystère nécessaire. Il donne entr'autres tous les états ou modèles à remplir par les capitaines de compagnie pour avoir le faisceau complet de toutes les ressources existant dans sa compagnie, notamment le contrôle sur le pied de guerre, avec tous les renseignements sur le compte de l'homme, — les notes détaillées sur les gradés réservistes, — l'état des diverses professions utilisables en campagne, — le cantonnement de la compagnie, — le bon de mobilisation, — et divers renseignements très utiles. Viennent ensuite, en trois parties, les instructions spéciales sur la mobilisation, les consignes générales à observer pendant cette période et le journal de mobilisation, c'est-à-dire le détail des diverses opérations à exécuter successivement depuis le premier jour jusqu'au départ en campagne, qui arrive le 6<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup>.

L'éditeur rend ainsi un véritable service aux officiers.

Le brochure de M. le commandant Mougin n'est pas pour passer inaperçue. L'éminent spécialiste y établit, ce qu'ont d'ailleurs prouvé de nombreuses expériences, que seuls le béton de ciment et les tourelles cuirassées sont capables de résister à l'action des nouveaux explosifs (mélinite, pyroxylane, etc.).

Partant de là il propose un nouveau système de fortification basé sur l'emploi exclusif et combiné de ces deux éléments de construction.

M. Mougin expose et défend ses idées avec clarté et originalité ; il démontre sans peine que son système donnera une protection plus efficace que ceux employés jusqu'ici, tout en coûtant deux ou trois fois moins.

En résumé les idées de M. Mougin méritent d'attirer l'attention et nous ne saurions trop engager nos lecteurs à en prendre connaissance.

La brochure reproduite du *Journal de Liège*, contre les *fortifications de la Meuse*, est assurément fort piquante ; elle montre combien il est facile de varier en fait de science militaire quand la politique s'en mêle. Des notabilités connues sont aujourd'hui aussi ardentes à prôner l'établissement de forteresses dans le bassin de la Meuse qu'elles l'étaient, il y a 5 ans, à la combattre. Hélas ! nous en voyons autant en Suisse et un peu partout par le fait de la contagion des absurdités dispendieuses pour les Etats, mais toujours profitables à quelques adroits privilégiés.

Quant aux fortifications belges, elles ont déjà donné lieu à toute une bibliothèque ; elles constituent en fait une question interminable sinon insoluble. La Belgique, à sa naissance, avait hérité d'un lourd et gigantesque réseau de forteresses. On y remarquait plusieurs chefs-d'œuvre des grands maîtres, honorant les temps des campagnes de Louis XIV et de la « Guerre des taupes » alors si en faveur. Après avoir rasé bon nombre de places, la Belgique voulut s'accorder un dispositif à elle et elle aboutit, en 1859, à la grande place dite centrale d'Anvers. Mais celle-ci n'était centrale que de nom et par abstraction diplomatique, pour être à la portée de tous les garants de la neutralité belge, c'est-à-dire de l'Angleterre aussi bien que des Etats continentaux.

C'était une faute grave ; la capitale Bruxelles aurait dû fournir cette base militaire. Il n'arrive aujourd'hui que ce qu'on avait bien prévu alors : c'est qu'Anvers constitue un réseau trop excentrique et qu'il lui faut « des compléments indispensables » jusqu'à la Meuse inclusivement. Il en résultera en premier lieu la nécessité d'une augmentation notable des effectifs de l'armée et des chiffres du budget, ce dont le gouvernement paraît vouloir s'occuper avec sollicitude.

Les nouveaux règlements d'infanterie belge, en vigueur depuis quelques mois, méritent d'être remarqués. Ils sortent de la routine habituelle par des explications et des recommandations, en quelques points, qui leur donnent un caractère supérieur à celui d'un simple et sec règlement.

Le texte est accompagné d'un grand nombre de croquis et de plans représentant les diverses positions du soldat pour le tir, les formations tactiques, les dispositions pour l'attaque ou la défense d'un bois, d'un village, d'une redoute, etc.

L'introduction de ces nombreux croquis aide beaucoup à l'intelligence du texte.

Cette jolie publication en trois volumes d'un format commode et d'une reliure à la fois solide et élégante, a fait l'objet d'une étude comparative fort intéressante dans la *Revue du Cercle militaire de Paris*.

Ce n'est pas sortir de ce sujet que de recommander à l'attention des lecteurs studieux le livre de M. de Flètres sur l'éducation de l'infanterie française, aussi accompagné de croquis et d'une carte. Nous avons là le travail d'un praticien éclairé dont les articles, publiés dans le *Spectateur militaire*, avaient été fort remarqués. Les réformes intelligentes recommandées par l'auteur étaient le fruit de solides expériences ; la récente *Instruction pour le combat* en est la preuve, car elle satisfait à tous les principaux desiderata qu'il formulait. Ainsi, dit avec raison M. de Flètres, « le procès du règlement du 29 juillet 1884 est jugé en faveur de nos tendances. Il s'agit maintenant de réunir les documents nécessaires à l'édition d'un règlement nouveau, où tout s'enchaîne et se développe sous une forme claire et concise.

» Un avenir prochain nous montrera, espérons-le, qu'une telle œuvre n'est pas au-dessus des forces de nos officiers.

» Mais les meilleurs règlements d'exercices et de manœuvres ne seront que des *joyaux* sans utilité, aussi longtemps qu'une réforme radicale de nos mœurs militaires et des institutions qu'elles consacrent, n'aura pas donné *la vie* aux compagnies et aux bataillons du temps de paix.

» Si l'on veut que les troupes soient disciplinées dans les marches et à la bataille, il faut que la discipline générale ait été cultivée dans l'intérieur des compagnies et des bataillons au moyen de travaux de toute nature et incessants, organisés et surveillés par les capitaines et les chefs de bataillon, en vertu de leur autorité propre.

» Voilà la grande réforme, la seule vraiment efficace, celle dont découleront tous les progrès futurs. »

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a demandé aux Chambres fédérales et obtenu les crédits suivants pour l'organisation du landsturm : 900 fr. pour avis imprimés à 300,000 hommes ; 15,000 fr. pour l'immatriculation des hommes par les contrôleurs des communes (à 5 cent. par homme) ; 18,000 fr. pour indemnités aux officiers chargés de la surveillance de ce travail ; 9,600 fr. pour les commandants de districts de landsturm et l'organisation des corps (sur le pied de 93 arrondissements de bataillons) ; 4,500 fr. pour l'imprévu ; ensemble 48,000 fr. En outre, un crédit supplémentaire de 40,000 fr. est demandé pour l'équipement du landsturm, le Conseil se proposant de donner aux